Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 2 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 29/10/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 *Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Jean-Paul LELOUTRE, Patricia ROSALIE, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX*
Votants : 19 *Franck PARDILLOS donne pouvoir à Magali SAINT, Philippe NATIVELLE donne pouvoir à François FAUVEL, Marie-Claude RABASSEdonne pouvoir à Dominique DEBISE*
Absents excusés : 3 *Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Marie-Claude RABASSE*
Secrétaire de séance : *Valérie DESQUESNE*

Objet : Millénaire de CAEN 2025 – Contrat de cession – Œuvres d'art Céramiques - Perrine BOUDY

Dans le cadre du parcours d'œuvres du Millénaire, la communauté urbaine a acquis 11 œuvres installées dans les communes de Caen la mer. Ainsi, les céramiques "Circuit et les arcanes" de Perrine BOUDY ont été installées dans la Ville de Lion-sur-Mer.

Dans l'optique de pérenniser ce parcours et dans le prolongement du courrier du 18 février 2025 signé de Madame la Maire, adressé au Président de la communauté urbaine de Caen la mer, il a été formulé la demande de conserver les œuvres à l'issue du Millénaire. Le président de la Communauté Urbaine CAEN LA MER souhaitant répondre favorablement à cette demande, un contrat de cession à titre gratuit des œuvres entre la communauté urbaine et la commune de Lion-sur-Mer est proposé.

Le contrat fixe les modalités de cession des œuvres à la commune de Lion-sur-Mer.

Vu les commissions Animations, Culture, Patrimoine des 16 septembre et 22 octobre 2026 ;

Sur proposition de la Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour) :

- Approuve les termes du contrat de cession tel qu'il lui est soumis ;
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat de cession ;
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

P.J. Contrat de cession entre la CU CAEN LA MER et la commune de Lion-sur-Mer

Pour extrait conforme
La Maire,
M. SAINT

MAIRIE DE LION-SUR-MER (Calvados)

Secrétaire,
V. DESQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20261102-COM2026-11-4-9-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026